

Affichage du compte-rendu le Février2018 retiré de l'affichage le

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2018

À 20 HEURES

CONVOCATION ET AFFICHAGE DU 31 JANVIER 2018

Présents : M.M. Gérard GREFFE, M. Cyril VACHON, adjoint Mmes et Ms.Sophie OPREE, Dominique VACHEROT, Marie-Hélène TOURNIER, Philippe WEMMERT, Arnaud TARTARIN, Patricia GUILLAUME,, Nolwenn BEROUJON.

Excusé: Patrick SCHWIRTZ a donné pouvoir à Gérard GREFFE
Sébastien FOL a donné pouvoir à Cyril VACHON
Magali GODARD a donné pouvoir à Nolwenn BEROUJON

Absent : David BURLE, Antoine BEAU

Secrétaire de séance : Arnaud TARTARIN

1./PROJET DE SABLIERE :

Avant de commencer l'ordre du jour, le maire informe que la présence de M.COGNARD et de son bureau d'études prévue ce soir est annulée ; en effet, ces derniers devaient nous faire une nouvelle proposition d'exploitation de carrières, celle-ci est anticipée compte-tenu de l'absence d'accord obtenu de Combertault. Ils reviendront lorsque le conseil municipal de Combertault aura donné son approbation aux aménagements souhaités.

2 / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente.

3 / COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 16 Avril 2014 : Néant.

4./ONF : PROGRAMME D'ACTIONS 2018 ET VENTE DE BOIS :

- Le maire présente le programme d'actions pour l'année 2018 sur la forêt communale : il s'agit de dégagement mécanique de plantations de plus de 3m - passage croisé sur la parcelle ZM 44 (partie) pour 2106,00€ HT.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité et le devis sera porté au budget primitif 2018.

- Concernant la vente de peupliers :

Le conseil municipal , après en avoir délibéré,

- décide la vente en bloc et sur pieds par les soins de l'ONF au printemps 2018 des parcelles ZH N°98 ET 129, C N°415, ZK n°15 ET 83 inscrites à l'état d'assiette 2016.

5./ TRAVAUX DE VOIRIE 2018 :

Le maire présente le rapport de dépouillement des offres, suite à la procédure adaptée pour les travaux de voirie de la route de Vignoles. Le marché est composé d'un lot unique, qui comprend deux tranches fermes et une tranche optionnelle.

L'avis d'appel public était téléchargeable sur le site e-bourgogne et a été consulté 18 fois et cinq dossiers ont été téléchargés par des entreprises de travaux public :

- Entreprise COLAS pour un montant de 103 981,00€ HT
- Entreprise EUROVIA pour un montant de 83 905,48€
- entreprise ROUGEOT pour un montant de 98 000,00€
- entreprise ROGER MARTIN pour un montant de 124 651,50€
- entreprise Pascal GUINOT pour un montant de 122 562,00€

Aucune erreur matérielle n'a été révélée à la vérification. Le jugement a été effectué sur les deux critères suivants à savoir le prix des prestations à concurrence de 60% et la valeur technique de l'offre à concurrence de 40%

Après avoir étudié précisément les critères, après avoir estimé que compte-tenu de la disparité des offres il y aura lieu d'être très attentif à la réalisation des travaux et aux avenants éventuels qui pourront être proposés,

le conseil municipal, par neuf voix pour et deux abstentions, (M.Cyril VACHON ne prenant pas part au vote au nom de M.Sébastien FOL),

- attribue le marché à l'entreprise EUROVIA
- décide de retenir les deux tranches fermes (1 et 2) et les deux variantes (réalisation d'un revêtement pépite sur ouvrage et réalisation des entrées charretières en enrobé).
- décide de ne pas retenir la tranche aménagement en attente de l'accord du conseil départemental.
- donne pouvoir au maire pour signer, notifier et plus globalement réaliser le marché.

6./ LOTISSEMENT : BUREAUX D'ÉTUDES ET CRÉATION BUDGET ANNEXE :

En vue de la réalisation du lotissement du Gravin, le maire a contacté le bureau d'Aménagement Foncier et d'Urbanisme BAFU, lequel a fait une proposition concernant les travaux de levée topographique, esquisse de projet d'aménagement, dossier loi sur l'eau, bornage du périmètre, avec option de plans de vente des lots.

Au regard de la réglementation sur les marchés, le conseil municipal souhaite qu'une demande auprès d'autres bureau d'étude soit réalisée.

Comptablement, nous devons créer un budget lotissement spécifique. Le conseil municipal, à l'unanimité,

- crée un budget lotissement « lotissement du Gravin »
- donne pouvoir au maire pour établir les démarches pour se faire, ainsi que les formalités consécutives (inscription à l'INSEE, et au services des Impôts des entreprises SIE).

7./ BP 2018 : DELIBERATION AVANT VOTE DU BUDGET

Le prêt de 300 000,00€ décidé par délibération du 5 décembre dernier sera signé vendredi 9 février prochain ; il servira au paiement du portage foncier à concurrence de 160 000,00€ et à concurrence de 140 000,00€ aux travaux d'aménagement du lotissement.

Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide la répartition dudit emprunt entre les deux budgets, à savoir : budget principal à concurrence de 160 000,00€ et budget lotissement à concurrence de 140 000,00€.
- La première échéance, avant le vote du budget, sera répartie proportionnellement tant en investissement qu'en fonctionnement entre les deux budgets.

8./ RECOURS CONSORTS NICOLET/PLU COMMUNAL :

Le Maire revient sur la procédure amiable de reclassement d'une parcelle dans le PLU déposée par la famille NICOLET Michel, par l'intermédiaire d'un avocat.

Nous avons pris l'attache de la plate forme ADS de la communauté d'agglomération, Mme BERARD, chef de ce service, nous a conseillé de nous adresser aux services de l'État, à la Direction Départementale des Territoires, compétente pour la validation et révision des PLU.

Mme ZULIAN, responsable de ce service est venue en mairie et a étudié notre dossier ; cette dernière a également pris l'attache du juriste de la DDT, laquelle nous a fait une réponse. Diverses pistes sont étudiées

(révision totale, révision à modalités allégées...) Ces hypothèses sont transmises à notre avocat

Toutefois, il en ressort déjà :

- qu'il serait préférable de laisser le tribunal administratif se positionner sur l'illégalité du classement ou non .
- que rien n'est acquis en droit de l'urbanisme et qu'un terrain constructible à une époque peut devenir inconstructible à la révision du document d'urbanisme et inversement.
- que la révision même à modalités allégées ne peut être mise en œuvre par la demande d'un administré, le motif d'intérêt général étant exigé.
- qu'en cas d'annulation du classement de ladite parcelle, il ne peut y avoir deux documents d'urbanisme sur la même commune (exemple RNU pour ladite parcelle et PLU sur le reste de la commune)

9./DELIBERATION SUR LES STATUTS DU SICECO

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le Comité syndical du SICECO a, par délibération du 1^{er} février 2017, accepté la demande d'adhésion au Syndicat de 6 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. L'arrêté préfectoral du 20 juin 2017 a entériné cette extension de périmètre.

Le Comité syndical du SICECO a approuvé par une première délibération, le 8 décembre 2017, la demande d'adhésion de 11 EPCI dont voici la liste :

La Communauté de communes de Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche (délibération du 3 février 2017)

La Communauté de communes du Mirebellois et Fontenois (délibération du 15 février 2017)

La Communauté de communes de Saulieu (délibération du 24 mars 2017)

La Communauté de communes des Terres d'Auxois (délibération du 30 mars 2017)

La Communauté d'agglomération de Beaune, Côte et Sud (délibération du 29 juin 2017)

La Communauté de communes de Tille et Venelle (délibération du 29 août 2017)

La Communauté de communes CAP Val de Saône (délibération du 19 septembre 2017)

La Communauté de communes du Pays d'Arnay et Liernais (délibération du 20 septembre 2017)

La Communauté de communes de Norge et Tille (délibération du 25 septembre 2017)

La Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine (délibération du 16 novembre 2017)

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges (délibération du 28 novembre 2017)

Par une seconde délibération, le Comité syndical du SICECO a décidé d'offrir un nouveau service à ses adhérents :

7.9 – Service de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie courants

Le Syndicat peut assurer, pour le compte des communes et EPCI membres qui en font la demande, des missions de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie ou d'aménagement de l'espace public. Les travaux visés concernent, notamment, les rénovations, des petits aménagements..., hors travaux complexes. La modalité de mise en œuvre de ce service est fixée par convention.

Madame, Monsieur le Maire précise que c'est au tour de l'ensemble des adhérents au SICECO, communes et EPCI, de se prononcer sur l'extension de périmètre et la modification de Statuts.

IL propose au Conseil municipal de les approuver.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5214-27,

Vu les délibérations des Établissements Publics de Coopération Intercommunale ci-dessus

mentionnés,

Vu les délibérations annexées du Comité syndical du SICECO du 8 décembre 2017,

Vu le projet de Statuts du SICECO,

Approuve l'adhésion des Etablissements publics de Coopération Intercommunale cités ci-dessus,

Approuve la révision statutaire telle qu'elle a été adoptée par l'Assemblée générale du Comité syndical du SICECO en date du 8 décembre 2017,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

10./ INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES :

1./- Le maire fait un point sur le recensement de la population quasiment fini.

2./- Il donne ensuite compte-rendu d'un rendez-vous avec M. Fabien MAITRE du SICECO:portant sur

- la rénovation de l'éclairage de l'église existant par un réseau de leds, au sol, sur mats et sur façades. Le projet dans sa globalité est estimé hors subvention à 35 000,00€. Le SICECO subventionnerait ce projet à hauteur de 60% ce qui laisserait à la charge de la commune environ 15 000,00€.Des essais de nuit seront effectués les 20,21 ou 22 février.

- la maintenance effectuée par l'entreprise DEMONGEOT sera dorénavant subventionnée à 50% (avec effet rétroactif à la dernière intervention)

- les extensions de réseaux effectuées par ENEDIS seront également subventionnées à 50% (Dès réalisation, il faut envoyer le projet et les plans du lotissement du Gravin ; à cette occasion,il faudra également étudier la possibilité de déplacer le transformateur situé au pont, sur la Lauve, vers le lotissement, et ainsi que la possibilité de réaliser un éco-lotissement en matière énergétique)

- Rénovation de l'éclairage public par le changement des 192 point lumineux par des leds moins coûteuses ; cette opération pourrait se faire par tranche, en proposant une somme par année.

- L'éclairage de la façade de la mairie par des filtres colorés « bleu, blanc, rouge » : cette opération ne serait pas subventionnée et nécessite du génie civil obligatoirement.

3./ M..le maire présente avec M. Arnaud TARTARIN les travaux envisagés à l'angle de la rue du chemin neuf et de la rue des oiseaux ; du fait d'un profil détérioré cet endroit est constamment gorgé d'eau. Un devis a été demandé à l'entreprise CRETIN Sylvain,pour un montant de 1398,00€TTC lequel est approuvé. Mme Sophie OPREE suggère de revoir le massif situé au carrefour de ces deux rues. La commission fleurissement s'en chargera.

4./ Le maire propose de rejoindre l'opérateur de téléphonie « CBTEL » et de quitter ORANGE qui ne nous donne pas satisfaction concernant la desserte en téléphonie de la mairie. En effet, pendant un mois la commune a connu des difficultés d'appels, une seule ligne fonctionnant. De plus, malgré nos demandes répétées, ORANGE ne s'est pas manifestée pour revoir nos contrats. Aussi, ce fournisseur CBTEL, spécialiste des professionnels, nous propose un contrat financièrement avantageux avec un engagement de 12 mois, avec interventions sous 4 heures en cas de panne. Après avoir étudié le contrat et les différentes possibilités offertes, le conseil municipal décide d'accepter l'offre de CBtel en remplacement d'ORANGE.

5./ Le maire présente ensuite les travaux de la commission « urbanisme » laquelle propose les travaux suivants pour l'année 2018 :

* Mairie : après la pose d'un parquet flottant dans la salle de la mairie, dans la salle d'attente, il reste la cage d'escaliers à repeindre et les marches d'escalier à nettoyer, puis finaliser l'accès de la mairie et des toilettes pour les personnes à mobilité réduite. (Rampe d'accès et adaptation de cloisons mobiles).

* Local de Travoisy : Envisager de porter au budget la création d'une mezzanine au local pompier.

* Ancien Local « pompiers » vers la mairie : la réfection de ce local est étudié pour être aménagé en local destiné à la préparation des manifestations qui ont lieu dans la cour (exemple : stockage des frigos, point d'eau, bar/buvette etc...)

* Le maire rend compte de la réunion de la plate-forme ADS de la communauté d'agglomération laquelle a traité 592 dossiers sur l'année 2017 sur l'ensemble des communes impactées, et en particulier 12 permis de construire et 9 déclarations préalables pour Ruffey. Ce service sera amputé à compter du 08 Février 2018 de sa chef de service qui quitte la communauté d'agglomération.

* Le travail de Mme Véronique SERRIGNY, accompagnatrice du bus scolaire depuis 26 ans s'est vu supprimé au premier janvier 2018 sans aucune information préalable de la communauté d'agglomération (ni du service enfance, ni du service transport) du fait du changement de compagnie de transport, laquelle a ses propres accompagnateurs. Un courrier de demande d'explications a été adressé par les maires du pôle scolaire à la communauté d'agglomération.

* Les travaux commandés par le conseil départemental au bout de la rue des Viaux en direction de Seurre seront réalisés du 26 février au 09 mars prochain.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 6 mars à 20 heures.

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 23 heures 20.

Mme Nolwenn BEROUJON

M.Gérard GREFFE

Mme Patricia GUILLAUME

Mme Sophie OPREE

M.Arnaud TARTARIN

Mme Marie-Hélène TOURNIER

Mme Dominique VACHEROT

M.Cyril VACHON

M.Philippe WEMMERT